



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 16 février 2013

Compte rendu de la réunion CNASS-FNASS de l'ANGDM du 13 février 2018

Point : Approbation du CR du 16 novembre 2017. OK pas de remarque.

Points FNAS :

L'utilisation de ce fonds reste à définir.

Deux propositions sont présentées par l'agence :

- le renouvellement d'une caution pour les entrées en EHPAD
- un crédit à l'amélioration du logement pour les personnes âgées qui ne peuvent plus prétendre à un crédit banque au vu de leur âge avancé.

Dans les deux cas, le montant sera d'environ 1000.00€.

Après débat, la CFTC propose de maintenir l'aide à l'entrée en EHPAD.

La décision finale sera arrêtée au prochain C.A. de l'agence.

Point ASS :

Déclaration de la CGT sur la suppression de 10% du budget ASS, la FO s'associe à la déclaration et complète un peu cette annonce.

Le Président rappelle que ce sujet a été débattu en C.A. ; un compromis a été trouvé entre la tutelle et la CANSSM, afin que le budget permette d'assurer les prestations pour 2018.

La chute des heures pour aides à domicile est pour la plus grande partie liée à la demande des bénéficiaires. Souvent, ils ne souhaitent pas une remplaçante lorsque la personne habituelle est malade ou en congé. L'hospitalisation, ou tout simplement l'absence de la personne aidée, contribue à ce résultat.

En 2017, 27573 personnes ont touché une aide de l'action sociale de l'Agence, sachant que certaines personnes cumulent des aides différentes.

Pour la prise en charge du transport et le suivi post médical, l'Agence ne se dit pas l'organe décisionnel pour modifier les principes du 2.2b. Cela concerne également l'élargissement aux transports pour rejoindre les centres de santé de médecine de généraliste.

Le budget total de l'ASS a été utilisé à la hauteur de 90,42%, soit 2 560 554 ,02 €.

Point nouvelle convention :

Convention entre l'agence et la CANSSM qui a pour but de clarifier les conventions qui déterminent la coopération entre le CANSSM et l'ANGDM.

Plusieurs modifications sont demandées sur la forme, ce qui ne change pas le fond de cette rédaction.

La remarque principale est que dans ce texte on fait toujours référence à une COG non connue à ce jour.

Une interrogation reste : pourquoi le Directeur de l'Agence a demandé aux Fédérations s'il pouvait compter sur leur approbation de cette convention au prochain CA ?

Le point de chute des assistantes sociales doit rester les bureaux de l'agence ANGDM, lieu d'information et de communication entre les services.

Point Présentation de l'enquête :

L'enquête à domicile réalisée fait apparaître une forme de satisfaction des personnes contactées ; quelques petites améliorations demandées ont été réalisées.

Point politique vacances :

La politique vacances, voir documents joints.

- 3 séjours PMR ont été réalisés en 2017.

Point Examen des demandes de la commission territoriale :

La CFTC a soutenu la demande locale en ce qui concerne la demande des tenues de leurs commissions aux dates définies.

Elle a rappelé que le sujet de l'abattement de 10 % du budget ASS était un débat national déjà engagé par toutes les Fédérations et cela à l'Agence, mais également à la CANSSM.

Une demande d'entrevue avec la tutelle est demandée et la CFTC regrettait qu'à ce jour aucune date n'a été communiquée aux Fédérations.

La CFTC a également rappelé, en ce qui concerne la prise en charge des dépassements des honoraires, que cela devait se faire dans le cadre d'une réflexion nationale suivie du changement du règlement de l'action sanitaire.

Pour la Fédération CFTC, une des priorités reste la prise en charge du transport pour permettre l'accessibilité aux consultations médicales à tous les ayants droit.

La Fédération CFTC a renouvelé sa demande de la mise en place d'un document permettant à chaque mineur de justifier ses droits au différents transports pris en charge par le 2.2b.

Les représentants CFTC

LUCA Francis

SCHIRLE Kurt